Règlement graphique - Légende

PLUI Lodèvois & Larzac

Approuvé le 10 avril 2025

Lauroux

Zones urbaines
- UA - Centre dense
- UApat - Centre dense avec qualité patrimoniale
- UC - Résidentiel

Zones à urbaniser
- 1AU - Ouverte - Dominante habitat
- 2AU - Fermée – Dominante habitat

Zones agricoles
- A - Agricole
- Arrig - Potentiellement irrigable (pour information)
- Ap - Paysages
- Apast - Pastoral
- Atvb - Trame verte et bleue
- Azh - Zone humide
- A-STECAL - Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées

Zones naturelles
- N - Naturelle
- Nf - Naturelle forestière
- Nc - Carrière
- Nl - Loisirs
- Np - Paysage
- Ntvb - Trame verte et bleue
- Nzh - Zone humide

Prescriptions réglementaires
- Élément de paysage pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (figuré ponctuel)
- Élément de paysage pour des motifs d'ordre écologique (figuré ponctuel)
- Bâtiments autorisés à changer de destination
- Espace boisé classé
- Élément de paysage pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (figuré surfacique)
- Élément de paysage pour des motifs d'ordre écologique (figuré surfacique)
- Emplacement réservé
- Secteur avec orientation d'aménagement et de programmation

Risques naturels
- Emprise d'un PPRmt (report à titre indicatif)
- Emprise de l'atlas des zones inondables (report à titre indicatif)
- Reculs de 20 mètres de part et d'autre de l'axe des cours d'eau (report à titre indicatif)
- Secteur de risques importants par ruissellement

Limite d'entité territoriale

Bâti

Parcelle

0 100 200 m

Liste des emplacements réservés

Numéro	Libellé de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	Superficie
01	ER - Stationnment	Commune	107 m²
02	ER - Parking	Commune	379 m²
03	ER - Parking	Commune	172 m²